

# Formation SSCT — Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Formation obligatoire — Art. L2315-18 et R2315-9 du Code du travail

## Formation initiale — Premier mandat

<b>Durée</b>	3 jours (entreprises 50–299 salariés) — 5 jours (entreprises ≥ 300 salariés)
<b>Public</b>	Membres élus du CSE — premier mandat
<b>Tarif inter</b>	990 € / CSE (jusqu'à 4 participants)
<b>Tarif intra</b>	350 € / jour / stagiaire
<b>Financement</b>	Budget de formation de l'employeur

### Programme initiale — 4 modules (Arrêté 26 mars 2019)

#### Module 1 — Rôle et missions du CSE en matière de SSCT

- Cadre légal : Code du travail, directives européennes, jurisprudence
- Missions du CSE et de la CSSCT : inspection, enquête, consultation, alerte
- Responsabilités de l'employeur, de l'encadrement et des élus
- Acteurs institutionnels : SSTI, CARSAT, DREETS, inspection du travail

#### Module 2 — Notions fondamentales SSCT

- Grandes familles de risques : TMS, RPS, risques chimiques, mécaniques
- Indicateurs de santé au travail : AT, MP, maladies à caractère professionnel
- Liens organisation du travail / conditions de travail / santé
- Principes généraux de prévention (art. L4121-2)

#### Module 3 — Analyser les risques et agir

- Méthodologie d'analyse : identification, évaluation, hiérarchisation
- Le DUERP : lire, challenger, contribuer
- Conduite d'une inspection des lieux de travail
- Enquête suite à accident du travail ou presqu'accident

#### Module 4 — Exercer ses missions au quotidien

- Le PAPRI Pact : programme annuel de prévention — le lire et l'influencer
- Rédiger des observations et recommandations opposables
- Droit d'alerte et droit de retrait : conditions légales
- Plan d'action individuel pour le mandat

## Formation de renouvellement

<b>Durée</b>	3 jours (membres CSE) — 5 jours (membres CSSCT, entreprises ≥ 300 sal.)
--------------	---

<b>Public</b>	Membres élus du CSE en renouvellement de mandat
<b>Tarif inter</b>	990 € / CSE (jusqu'à 4 participants)
<b>Tarif intra</b>	350 € / jour / stagiaire
<b>Financement</b>	Budget de formation de l'employeur

## **Programme renouvellement — attendus DREETS distincts**

### **Module 1 — Actualisation juridique**

- Évolutions législatives et réglementaires depuis le dernier mandat
- Nouvelle jurisprudence et nouvelles obligations
- Retour sur les erreurs fréquentes constatées en mandat

### **Module 2 — Approfondissement thématique**

- Analyse approfondie d'un ou deux risques prioritaires du DUERP
- Risques émergents : RPS, risques numériques, nouvelles organisations
- Méthodes avancées d'analyse des accidents (arbre des causes)

### **Module 3 — Retour d'expérience et plan d'action**

- Bilan collectif du mandat précédent : ce qui a fonctionné / bloqué
- Cas pratiques tirés de situations vécues par les participants
- Construction du plan de prévention du nouveau mandat